

# D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal  
sur les **Risques Majeurs**

DOCUMENT À CONSERVER



## LES RISQUES MAJEURS

ADOPTONS !  
les bons réflexes



**BEYNES**

A scenic view of a hillside town, likely Giverny, featuring a church tower, houses, and fields.

**S'ORGANISER  
pour faire face**

# SOMMAIRE

Édito	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
Qu'est-ce qui est prévu en cas de risque majeur ?	5
Comment lire ce document ?	6
Comment suis-je prévenu en cas de risque majeur imminent ?	7
<b>Les risques NATURELS</b>	<b>9 &gt; 17</b>
» Les inondations	
» Les tempêtes et les vents violents	
» Les feux de forêt	
<b>Les risques TECHNOLOGIQUES</b>	<b>18 &gt; 23</b>
» SEVESO	
» Les transports de matières dangereuses	
Infos pratiques	25

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

“

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

”

# ÉDITO DU MAIRE

## La culture du risque : une responsabilité partagée

Chères habitantes, chers habitants,

La sécurité de toutes et de tous est une priorité pour notre commune. Nous vivons sur un territoire qui, comme beaucoup d'autres, peut être exposé à différents risques : **inondations, tempêtes, incendies, mouvements de terrain ou accidents technologiques.**

Connaître ces risques, savoir comment réagir et où trouver les informations utiles sont des réflexes essentiels pour protéger sa famille, ses proches et ses biens. Aussi, il est important de porter à la connaissance de tous ces informations de prévention. Pour chacun de nos habitants, c'est un droit mais aussi un devoir de les connaître.

**Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** a été conçu pour vous aider à mieux comprendre ces situations et à adopter les bons comportements **avant, pendant et après un événement.**

### VOUS Y TROUVEREZ

- » les consignes de sécurité officielles,
- » les numéros et contacts utiles,
- » les moyens d'alerte mis en place par la commune, ainsi que des conseils pratiques pour être prêt à agir.

**Lisez-le attentivement et conservez- le précieusement** à votre domicile. En cas de crise, il deviendra un outil de référence pour réagir efficacement et éviter la panique. N'hésitez pas à en parler autour de vous : informer, c'est déjà protéger.

**« Prévenir, c'est déjà agir. Ensemble, faisons de la culture du risque une force pour notre commune. La mobilisation citoyenne, l'esprit de responsabilité sont indispensables afin que cette prévention soit la plus efficace possible. Ensemble restons vigilants afin de préserver notre cadre de vie ».**

**Yves REVEL**

Maire de Beynes

Vice-Président de Cœur d'Yvelines

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque est dit « **MAJEUR** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde. Il s'agit de prendre en compte la probabilité d'une rencontre entre un évènement potentiellement dangereux et un lieu sensible (logement, patrimoine naturel important, etc.).



Un événement potentiellement dangereux (**ALÉA**) n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur peut se caractériser par de nombreuses victimes, des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : c'est la vulnérabilité qui mesure ces conséquences.

## QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS ?

### Les risques **naturels**



Inondations



Séismes



Éruptions volcaniques



Mouvements de terrain



Avalanches



Feux de forêt



Cyclones/Tornades



Tempêtes

### Les risques **technologiques**



Nucléaire



Industriel



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage et transports collectifs

**En vert :** les risques identifiés à Beynes

# QU'EST-IL PRÉVU EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?



**FACE À CES RISQUES MAJEURS,** le Maire a obligation d'établir, en lien avec l'État, **UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)** de la commune.

Il prévoit les situations de risques majeurs, les mesures à mettre en place pour les prévenir et les gérer le cas échéant, les informations à communiquer aux habitants, les contacts à prendre, etc. afin de gérer au mieux la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Le **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)** est la déclinaison simplifiée de cet outil : il s'agit du document que vous tenez entre vos mains.

**Le D.I.C.R.I.M. décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que :**

- Les moyens de diffusion de l'alerte de la commune,
- L'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du Maire,
- La conduite à tenir / les consignes de sécurité à respecter selon les risques.



## PLUS D'INFOS

- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005

# COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Ce document, à conserver, est mis à votre disposition, pour vous informer et vous guider en cas d'urgence et de risque.



## ■ IDENTIFIER LE RISQUE

### ➤ QUEL RISQUE ?

Présentation des spécificités du risque concerné ainsi que les conditions dans lesquelles celui-ci peut apparaître.

### ➤ LE RISQUE POUR LA COMMUNE

Comment la ville de Beynes est-elle exposée à ce risque ? À quel moment ? Avons-nous déjà connu cela auparavant ?

### ➤ LA PRÉVENTION DU RISQUE

Les mesures mises en place par la commune en cas d'urgence ainsi que les moyens d'information à destination des Beynois.

## ■ LES BONS RÉFLEXES

Ce document vous précise aussi les gestes à accomplir en cas de risques majeurs. En cas d'accident majeur ou de situation exceptionnelle, chacun a un rôle à tenir ! Si les autorités ont les moyens d'informer et de tout mettre en œuvre pour secourir les habitants, le concours de chacun est capital pour optimiser l'efficacité de leur intervention : anticiper, savoir quoi faire ou ne pas faire, bien réagir.

### » AVANT ou DÈS AUJOURD'HUI

Comment vous préparer à ce type de circonstance ?



### » PENDANT

Que faire le moment venu ?

### » APRÈS

Des conseils et astuces pour agir au mieux

# COMMENT SUIS-JE PRÉVENU EN CAS DE RISQUE MAJEUR IMMINENT ?



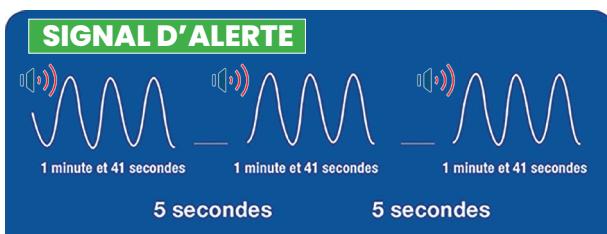
## ■ LE SIGNAL D'ALARME : LES SIRÈNES

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), les sirènes permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement votre attention pour que vous preniez les mesures de sauvegarde appropriées. **Ce dispositif est testé chaque premier mercredi du mois à 12h précises afin de s'assurer de son bon fonctionnement.**

## ■ OÙ

La sirène est située sur le toit de l'école élémentaire Anatole France.

## ■ COMMENT LA SIRÈNE SONNE-T-ELLE ?



Elle sonne **3 fois de suite** avec deux intervalles réguliers.

## ■ LES BONS RÉFLEXES

- Se confiner et se mettre à l'écoute des radios nationales ou locales
- Fin d'alerte : émission prolongée 30 secondes



## À NOTER



D'autres dispositifs d'alarmes sont activés en cas d'urgence afin de vous tenir informé de l'alerte et des consignes de sécurité pendant l'incident :

➤ **Dispositifs d'alerte mobile** : le véhicule A.S.V.P. circule en diffusant l'information par voie de haut-parleur ou affichage sur la commune.

➤ **FR-Alert** : système d'alerte sur les téléphones portables

**BIEN ALERTÉ**  
**BIEN PROTÉGÉ**

*Le système FR-Alert prévient en temps réel et automatiquement toute personne détentrice d'un téléphone portable, quel que soit son opérateur, de sa présence dans une zone de danger. Il s'agit d'une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, opérationnelle même en mode « silencieux ».*

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| ➤ France Inter :              | 87.8 ou 95.0 FM   |
| ➤ France Info :               | 105.5 FM  |
| ➤ France Bleu Ile de France : | 107.1 FM  |
| ➤ Sensations :                | 98.4 FM   |
| ➤ Site Internet de la ville   |  <a href="http://www.beynes.fr">www.beynes.fr</a> |

FR-Alert



### BON À SAVOIR

>> ne fonctionne pas si le téléphone est éteint ou en mode « avion ».

>> informations complémentaires envoyées dans un second temps (nature du danger, zone géographique concernée, comportements à adopter...).

>> envoi d'une notification pour signifier la fin de l'alerte.

# LES RISQUES NATURELS

## INONDATION les crues de la MAULDRE



Archives © Communication mai 2016

### ■ QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

L'inondation se traduit par un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales pour les inondations de plaine.

#### L'importance d'une inondation dépend :

- › De l'intensité et la durée des pluies ou de la fonte des neiges,
- › De la surface et de la pente du bassin,
- › De la végétation et de la capacité d'absorption du sol,
- › De la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

### ■ LE RISQUE INONDATION DANS LA COMMUNE

Le risque **INONDATION** correspond aux crues torrentielles de la Mauldre. Pour ne pas aggraver ce risque, le **Plan Local d'Urbanisme** interdit dorénavant les constructions dans les zones inondables.

### UN PEU D'HISTOIRE

À titre d'exemple, voici les cotes relevées rue des Anciens Combattants lors des dernières crues les plus significatives

- › crue du 3 décembre 2000 : 1.55 m
- › crue du 31 mai 2016 : 2.31 m



Archives © Communication mai 2016

## ■ LES ZONES INONDABLES

Les zones susceptibles d'être inondées ont été déterminées à partir de la crue de référence de 1910 (crue dite centennale) et figurent sur la carte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.). Dans ces zones, les sites et les infrastructures suivants sont particulièrement sensibles :

- > La Place du 8 MAI 1945
- > L'Hôtel de Ville
- > Le marché
- > La Barbacane
- > La Poste
- > La Salle Georges Carlu
- > Le Pavillon de l'étang
- > Le Gardon de Beynes
- > Le château



Archives © Communication  
et habitants Beynois mai 2016

## ■ L'IDENTIFICATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

Dans la zone de débordement, les risques sont identifiés lorsque :

- > Les voies deviennent impraticables,
- > Les habitations sont inondées,
- > L'assainissement et les services essentiels (eau, gaz, électricité...) deviennent hors service.

### OU SE RENSEIGNER ?



- » **LA MAIRIE 01 34 91 06 20**
- » **[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)**
- » **[www.vigilance.meteofrance.fr](http://www.vigilance.meteofrance.fr)**



# P.P.R.I. MAULDRE ZONAGE BEYNES

## Plan de prévention des risques d'inondation de la Mauldre et du Lieutel



### Légende

	Emprise de la section de calcul
Nom:	Nom du profil
Crue:	Evenement observé
Z <sub>obs</sub> :	Cote observée
Z <sub>100</sub> :	Cote de la crue de temps de retour 100 ans
	Zone verte
	Zone bleue
	Zone rouge

**À TÉLÉCHARGER SUR [WWW.BEYNES.FR](http://WWW.BEYNES.FR)**

### Vie pratique

### Prévention et sécurité

### Gestion des risques

## Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) de la Mauldre

### Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Mauldre

Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été élaboré pour la dépollution des Yvelines en appui à l'Etat et à l'ensemble des partenaires de la vallée de la Mauldre et du Lieutel, telles que cartographies sur les plans de zonage et de servitudes, sur la base d'une crue extrême de 100 ans. Les zones de crues extrêmes de cette crue contenait, mais dont l'accès normal est impossible en cas de crue (les par exemple) sont considérés comme inondables.



# ADOPTONS ! les bons réflexes



## » DÈS AUJOURD'HUI

- › Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation
- › Mettez hors d'atteinte vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques ainsi que les produits flottants

## » PENDANT LA CRUE

### À l'annonce de la crue

- › Bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations pouvant être atteints par l'eau
- › Ne téléphonez pas pour laisser les lignes libres pour les secours
- › Tenez-vous prêt à éventuellement évacuer les lieux
- › Coupez le gaz et l'électricité
- › Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables
- › Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins

### Lorsque l'eau est là

- › Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds (cf. kit p 24). N'oubliez pas vos médicaments
- › Si vous êtes en voiture, quittez votre véhicule
- › Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- › Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- › N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel éducatif s'occupe d'eux
- › En cas d'évacuation, ne paniquez pas : quittez votre domicile et dirigez-vous vers les Centres d'Hébergement qui vous auront été désignés par les autorités



## >> APRÈS LA CRUE

- › Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation
- › Pompez l'eau de manière progressive, aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation
- › Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée (intervention ENEDIS et NATRAN-GRDF)
- › Assurez-vous auprès de la mairie que l'eau est potable
- › Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre

**Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune**



## POLLUTION



## >> PENDANT

- › Suivez les instructions de la Préfecture (France Alerte/SMS), de la Gendarmerie, ou des Pompiers

- › N'utilisez pas l'eau provenant de la rivière pour arroser
- › Ne vous baignez pas (baignade interdite en toutes circonstances)
- › Ne touchez pas les animaux morts

## >> APRÈS

- › Suivez les consignes (affiches, panneaux lumineux, site Internet de la ville)



Archives 2008 © Ville de Beynes : Exemple de pollution de la Maudre et du Maldroit.



Ceci n'est pas une pêche miraculeuse mais le résultat d'une pollution.



# FEUX DE FORÊTS

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



### » PENDANT

#### **Si vous êtes chez vous**

- › Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès des pompiers
- › Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage
- › Coupez le gaz et l'électricité, éloignez les bouteilles de gaz du bâtiment
- › Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- › Fermez les volets, les portes et les fenêtres
- › Calfeutrez avec du linge humide toutes les entrées d'air (aérations, cheminées)

- › Respirez à travers un linge humide

- › Suivez les instructions des pompiers

#### **Si vous êtes dans la nature**

- › Éloignez-vous du feu et de la fumée en protégeant vos voies respiratoires

#### **Si vous êtes en voiture**

- › N'en sortez pas, gagnez une zone dégagée, et allumez vos phares pour être repérable
- › Écoutez la radio

### » APRÈS

- › Éteignez les foyers résiduels et vérifiez l'état du bâtiment

- › Allez les pompiers en appelant le 112 ou le 18, si vous constatez des anomalies

### » AVANT

- › Débroussaillez autour de la maison et des voies d'accès
- › Repérez les chemins d'évacuation ou les abris
- › N'accolez pas de réserves de combustible à votre maison ou en fond de terrain
- › En promenade en forêt, ne fumez pas et n'allumez pas de barbecue
- › Repérez les chemins d'évacuation et faites-les connaître



## TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS



### ■ QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque la vitesse des vents dépasse 89 km/h. Les vents tempétueux produisent de nombreux dégâts : toitures arrachées, arbres cassés, etc. Dans certains cas, des maisons peuvent être gravement endommagées.

### ■ PRÉVISION

Elle repose sur les observations météorologiques et sur les conclusions qu'en tirent les spécialistes.

Météo France, chargée de surveiller l'évolution des intempéries, réalise des bulletins de prévisions sur une période de 7 jours avec une bonne précision sur l'apparition des tempêtes et leur trajectoire.

Ces bulletins sont transmis au Préfet dans le cas d'alerte orange ou rouge, qui informe les services de police, les secours et le Maire. Ce dernier relaie l'information aux Beynois et décide des mesures à mettre en œuvre.

### ■ L'INFORMATION ET L'ALERTE

Au-delà de la prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures.

Pour la consulter en ligne : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

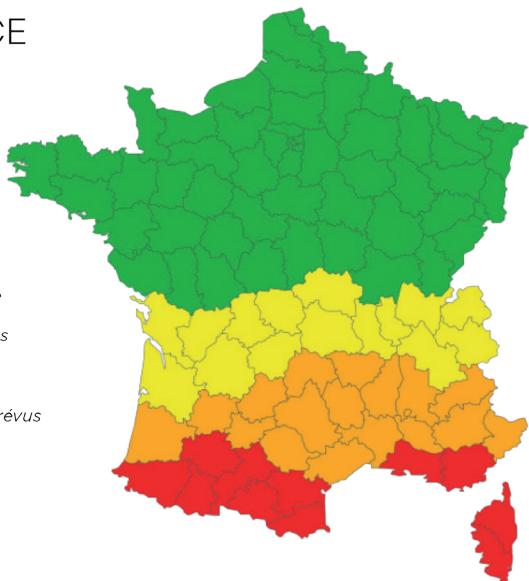
# INFOS

Information météo France : un classement en 4 couleurs

## LA CARTE DE VIGILANCE

**4 couleurs pour 4 niveaux de vigilance :**

- **Pas de vigilance particulière**
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique
- **Soyez très vigilants**, des phénomènes dangereux sont prévus
- **Vigilance absolue**, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus



## OÙ SE RENSEIGNER ?



**>> LA MAIRIE 01 34 91 06 20**

**>> Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

Une carte de vigilance météorologique est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

**>> [www.vigilance.meteofrance.fr](http://www.vigilance.meteofrance.fr)**



## >> DÈS AUJOURD'HUI

- › Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

### **Si une tempête est annoncée**

- › Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- › Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements
- › Fermez les portes et les volets
- › Rentrez les animaux et les matériels
- › Éloignez-vous des cours d'eau et de la plaine de l'Étang
- › Évitez les bois, les forêts et les abords des cours d'eau (chute de branches, risque de tomber à l'eau...)

## >> PENDANT

- › Restez à l'abri
- › Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- › Ne vous abritez pas sous les arbres
- › Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques
- › Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et consignes des autorités
- › Évitez les déplacements
- › En voiture, réduisez/adaptez votre vitesse

## >> APRÈS

- › Effectuez les réparations sommaires en évitant de vous mettre en danger
- › Faites très attention aux câbles électriques et téléphoniques tombés ou cachés dans les feuillages
- › Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- › Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre
- › Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



## Le risque industriel SEVESO

La commune de Beynes accueille sur son territoire un site de stockage de gaz géré par la société **STORENGY NATRAN-GRDF**.

### LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (P.P.I.) IDENTIFIE

#### » LES RISQUES LIÉS AU STOCKAGE SOUTERRAIN

**Scénario majorant** : rupture d'une canalisation de gaz avec inflammation.

**Périmètre de la zone à risques (P.P.I.)** : 1250m autour de la station centrale, 380m autour des puits, 286m autour des collectes (réseau enterré).

#### » LES EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX

**EFFETS THERMIQUES INCENDIE** : transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction.

**EFFETS DE SURPRESSION EXPLOSION** : propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc).



### PLUS D'INFOS

Consultez le guide d'information et de prévention Risques Industriels Majeurs « En cas d'alerte, j'adopte les bons réflexes » édité par Storengy et la Préfecture des Yvelines ([www.beynes.fr](http://www.beynes.fr)).

# ■ QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR SUR LE SITE DE STOCKAGE DE BEYNES ?



## » AVANT

- › Informez-vous des risques et des consignes de sauvegarde
- › Disposez d'un poste de radio à piles
- › Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (cf. kit p 24)

## » DÈS LE RETENTISSEMENT DE LA SIRÈNE

qui diffusera un son modulé, montant puis descendant, composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes, (cf. p 7) appliquez les consignes :

- › Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- › N'allez pas sur les lieux de l'accident
- › N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel éducatif
- › Écoutez la radio et attendez les consignes des autorités
- › Évitez de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours
- › Calfeutrez toutes les ouvertures et aération et arrêtez ventilation, chauffage, climatisation
- › Éloignez-vous des portes et des fenêtres extérieures
- › Ne fumez pas

## » APRÈS

La fin de l'alerte est signalée par un son continu d'une durée de **30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

## ■ EN CAS D'ACCIDENT SUR UNE CANALISATION

natran

### RÈGLES DE CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT SUR UNE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ HAUTE PRESSION



#### » SANS FUITE APPARENTE

- › Même si seul le revêtement semble touché, ne remblayez pas
- › La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation
- › Prévenez NATRAN, téléphonez au numéro vert d'urgence du Centre de Surveillance Régional, 24h/24 et 7 jours/7 (**N° Vert : 0 800 00 11 12**)
- › Attendez l'arrivée des techniciens de NATRAN qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures

#### » AVEC FUITE APPARENTE

- › Ne tentez pas de stopper la fuite
- › En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme
- › Interrompez les travaux, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
- › Eloignez toute personne du lieu de la fuite

#### » LOIN DE LA FUITE

- › Téléphonez immédiatement au 18
- › Puis téléphonez au numéro vert d'urgence du Centre de Surveillance Régional, 24h/24 et 7 jours/7 (**N° Vert : 0 800 00 11 12**)
- › Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz





# Le risque du Transport de Matières Dangereuses

T.M.D.



## ■ QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.) ?

Un **accident T.M.D.** survient lorsqu'il y a un incident lors de l'acheminement (par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation) de ces matières. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types de possibilités, qui peuvent être associés : **explosion, incendie et/ou dégagement de nuage toxique.**

## ■ LES RISQUES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES À BEYNES

Les actions de prévention : arrêté préfectoral et arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes dans la ville.

### >> Le T.M.D. par voie ferrée

La ligne de Plaisir - Grignon à Épône – Mézières/Mantes-la-Jolie passe par Beynes, avec une gare située au quartier de la Garenne. Elle est desservie par les trains de la ligne N du Transilien.

Elle draine des trains de banlieue et des convois de marchandises.

### >> Le T.M.D. par la route

Les axes principaux présentant un danger supérieur sont :

**D191:** axe majeur reliant Épône à Rambouillet, traversant le centre de Beynes. Elle est fréquemment utilisée pour le transit entre l'A13 au Nord et les A10/A11 au Sud.

**D119:** relie Hargeville à Chavenay, passant par Beynes.

Elle est souvent utilisée comme liaison entre la vallée de la Mauldre et l'agglomération de Plaisir - Les Clayes-sous-Bois.

**D11:** traverse Beynes au lieu-dit la Haute Pissotte.

Ces routes peuvent être empruntées pour le transport de matières dangereuses, bien que des restrictions spécifiques puissent s'appliquer.

Plusieurs sociétés sont susceptibles de recevoir des produits dangereux.

## ■ LA PROTECTION

En cas d'accident de TMD, vous serez informé du danger essentiellement par les sapeurs-pompiers, aidés par la Gendarmerie, les ASVP et les services municipaux par une voiture haut-parleur ou par un porte à porte selon la gravité de l'accident. La sirène peut également être mobilisée (cf. p 7).



**L'évacuation des Beynois trop exposés au danger peut être possible.**  
**En fonction de la localisation de l'accident, le gymnase Philippe Cousteau, la salle des réceptions L'Escapade et d'autres établissements peuvent être convertis en centres d'hébergement d'urgence.**

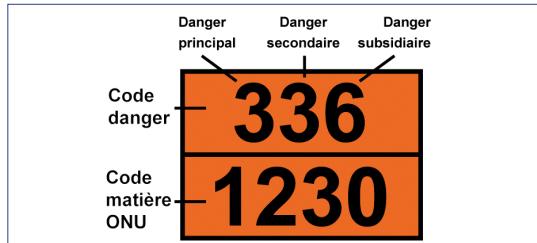
## ■ LA SIGNALISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Deux moyens sont possibles pour reconnaître la nature du danger lors d'un accident de transport de matières dangereuses :

- Les pictogrammes
- Le code danger

Le code matière et le code danger sont indiqués sur une plaque orange réfléchissante. Elle permet d'identifier les principaux dangers présentés par la matière transportée.

**Ces codes peuvent vous être utiles en situation de témoin.**  
**En effet, pour faciliter les secours, vous pourrez les transmettre aux unités d'aide.**



Gaz ou liquide inflammable



Liquide ou solide à inflammation spontanée



Liquide ou solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Solide inflammable



Risque d'explosion



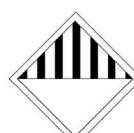
Comburant ou peroxyde organique



Matière ou gaz毒ique



Matière ou gaz corrosif



Matière présentant des risques divers



Matières radio-actives



## » AVANT

- › Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières dangereuses

- › Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- › Disposez d'un poste de radio à piles
- › Ayez à portée de main le matériel nécessaire au confinement (cf. kit p 24)

## » PENDANT

### Si vous êtes témoin

- › Donnez l'alerte aux pompiers par le 18, en précisant le lieu, le moyen de transport, les circonstances, l'estimation du nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre
- › Les victimes ne doivent pas être déplacées sauf en cas d'incendie
- › Si un nuage toxique vient vers vous, il faut fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone et se laver en cas d'irritation, voire se changer

### Si vous entendez la sirène

- › Confinez-vous
- › Bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation
- › Éloignez-vous des portes et des fenêtres
- › Ne fumez pas
- › Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille
- › Ne téléphonez pas
- › Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- › Écoutez la radio

## » APRÈS

- › Évaluez les dégâts et les points dangereux, continuez de vous tenir à distance
- › Aérez le local où vous étiez
- › Écoutez et suivez les consignes de la radio et des autorités

- › Apportez une première aide à vos voisins en difficulté (personnes âgées et handicapées)

# VOUS DEVEZ PRÉPARER



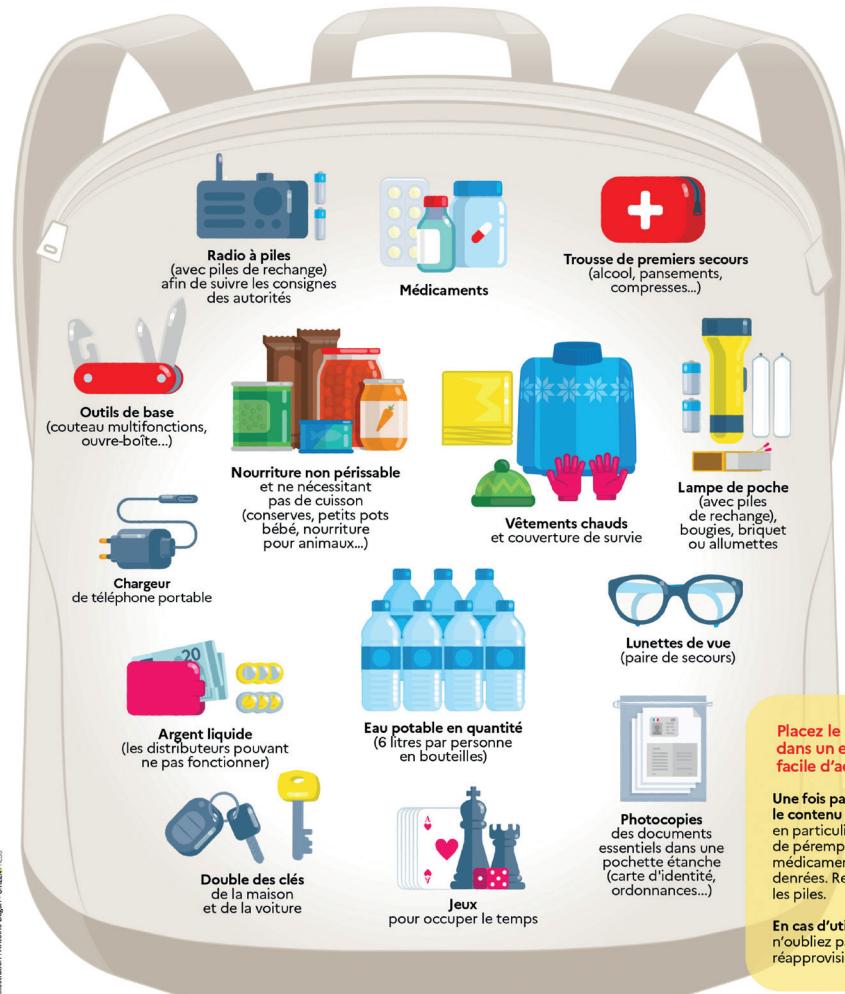
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,

**les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



# QUELQUES INFOS PRATIQUES

---

## SITES INTERNET ))))



- > Mairie de Beynes : [www.beynes.fr](http://www.beynes.fr)
  - > Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
  - > Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- 

## RADIO ))))



- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| > France Inter :              | 87.8 ou 95.0 FM |
| > France Info :               | 105.5 FM        |
| > France Bleu Ile de France : | 107.1 FM        |
| > Sensations :                | 98.4 FM         |
- 

## TÉLÉPHONES ))))



- |   |                |
|---|----------------|
| > Mairie de Beynes :  | 01 34 91 06 20 |
| > Préfecture des Yvelines :   | 01 39 49 78 00 |
| > SAMU :  | 15             |
| > POLICE :  | 17             |
| > POMPIERS :  | 18             |
| > APPEL D'URGENCE EUROPÉEN :  | 112            |
| > Numéro d'urgence<br>pour les personnes sourdes<br>et malentendantes : | 114            |
- 

## ROUTES ET TRANSPORTS ))))



- > Routes : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
- > Trains-SNCF : [www.infolignes.com](http://www.infolignes.com)

## NOTES

# LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT  
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

## 112

### NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident  
dans un pays de l'Union Européenne

## 15

### SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe  
médicale lors d'une situation de détresse  
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un  
organisme de permanence de soins

## 17

### POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite  
l'intervention immédiate de la police

## 18

### SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un  
accident concernant des biens ou des  
personnes et obtenir leur intervention rapide

## 114

### NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une  
situation d'urgence qui nécessite  
l'intervention des services de secours.  
Numéro accessible par fax et SMS

Cette plaquette est téléchargeable  
sur le site de la ville



**WWW.BEYNES.FR**



HÔTEL DE VILLE  
PLACE DU 8 MAI 1945 78650 BEYNES  
📞 01 34 91 06 20